

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 073

Objet : Adhésion à l'association CD2E (Centre de Développement des Eco-Entreprises)

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELYNCK à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 073

Objet : Adhésion à l'association CD2E (Centre de Développement des Eco-Entreprises)

Pôle d'excellence régional de l'éco-transition, le CD2E accompagne les territoires de la Région Hauts-de-France et leur apporte des solutions concrètes aux enjeux économiques et écologiques d'aujourd'hui. Basée à Loos-en-Gohelle, l'association accompagne les entreprises et les collectivités locales dans leurs projets sous le prisme de la transition écologique.

En adhérant au CD2E, Cœur de Flandre agglo peut bénéficier de services nombreux : accès à des ressources, des formations, accompagnement sur-mesure, etc. sur des champs relevant du bâtiment durable, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire ou encore de l'achat public durable.

Pour l'année 2024, outre l'accès à l'ensemble des services proposés, l'adhésion du CD2E s'inscrit notamment dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à accompagner collectivement quelques collectivités dans l'élaboration de leur Budget Vert, conformément à la Loi de finances 2024. En répondant à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, Cœur de Flandre agglo souhaite être accompagnée dans le déploiement de cette démarche de budgétisation verte.

Considérant la volonté de Cœur de Flandre agglo de pouvoir bénéficier d'expertises concourant à la transition énergétique et écologique ;

Considérant la candidature de Cœur de Flandre agglo à l'appel à manifestation d'intérêt du CD2E – Dispositif d'accompagnement « Budget Vert » ;

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association, d'approuver les conditions générales d'adhésion du CD2E, dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants pour les collectivités et dont la durée d'adhésion est conclue pour un an à compter de la date d'adhésion ;

Il vous est proposé :

- d'adhérer à l'association CD2E afin de bénéficier des avantages évoqués ci-dessus,
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle, fixée à 3 600 € pour l'année 2024,
- de donner délégation au Président pour procéder aux ré-adhésions durant les années suivantes.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,
À Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

